

Avocats.be déplore les propos de Bruno Luyten sur la numérisation de la justice

Publié le mardi 04 septembre 2018 à 21h47 à BRUXELLES (BELGIUM)

Avocats.be ainsi que l'Orde van Vlaamse Balies (OVb) ont déploré mardi les propos de Bruno Luyten, président de la cour d'appel d'Anvers, concernant la numérisation de la justice mise en place du côté de l'avocature. Le magistrat a critiqué le nouveau système informatique développé par les différents barreaux belges, via la société Diplad. "L'Ordre des barreaux francophones et germanophone (Avocats.be) et l'Orde van Vlaamse Balies (OVb) continuent de soutenir les initiatives qui tendent vers la digitalisation de la justice", affirme Avocats.be. "Les deux Ordres rappellent qu'en juin 2016, ils ont conclu un protocole avec le ministre de la Justice, par lequel ils se sont engagés à tout mettre en oeuvre pour que les utilisateurs qu'ils représentent franchissent le pas vers une gestion des procédures et une communication digitales, afin que les mentalités évoluent vers une justice digitale et, dès lors, plus efficace", poursuit le communiqué. "Depuis, l'avocature belge a investi des millions d'euros dans la digitalisation. [...] La critique récente de certains hauts magistrats est regrettable. L'avocature et la magistrature ne sont ici pas des adversaires, elles n'ont pas d'intérêts opposés." Les avocats du pays réagissent ainsi aux propos de Bruno Luyten, président de la cour d'appel d'Anvers, qui a déclaré mardi sur Radio 1 que le système informatique développé par l'ensemble des barreaux du pays n'est pas assez sécurisé et trop coûteux. Ce système, appelé DPA-deposit, permet notamment de déposer des pièces d'un dossier de façon digitale. Dès la semaine prochaine, il deviendra obligatoire et payant pour les avocats. (Belga)